

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 08

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**OBJET :** **Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux :** Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,  
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

#### BUDGET PRIMITIF

COMMUNE

EXERCICE 2018

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Sabine GIACALONE  
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur  
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

**Etait absent excusé :**

**Conseillers Municipaux :** Monsieur Jean-Luc BERNARD

A ce point de l'ordre du jour, Mesdames Amandine CIDALE,  
Stéphanie LEITE et Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO sont  
présentes

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune, pour l'exercice 2018, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 14 novembre 2017.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 30 novembre 2017, sur le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2018,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 24 711 030,00 €

Section de Fonctionnement	19 264 030,00 €
Section d'Investissement	5 447 000,00 €

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

4 Voix CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE)

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

2 ABSTENTIONS

(Messieurs Dominique OLIVIER, Alain PATOUILLARD)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de la Commune, exercice 2018, à la somme de 24 711 030,00 €

Prend acte de la synthèse budgétaire 2018 communiquée en amont de la présente séance,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - EXERCICE 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** DEL20170208 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301125-20171212-DEL20170208-BF

---

**Date de décision :** 12/12/2017

**Acte transmis par :** ISABELLE TUDELA-DELMASTRO

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

